Jeudi de la prévention

Le réseau des assistants de prévention, un moyen pour dynamiser les registres.





Juliette DAMON-PICHAT
Samia HADDAG-AININE
Léa MAZZOLINI
Service EIPRP – CIG Petite Couronne

SOMMAIRE





- Mettre en place / faire progresser son réseau d'assistant de prévention
- Améliorer la gestion des registres obligatoires grâce aux assistant de prévention
- Proposer des pistes de réflexion pour améliorer et dynamiser l'existant
- Collecter des données à travers le questionnaire en ligne

Introduction

GOOGLE FORM

Questionnaire en ligne

Combien d'agents dans votre collectivité ? quel réseau ?



	Service prévention	0 CP	1 CP	2 CP	0 AP	1 AP	2 AP	3 AP	4 AP	E :
0-49 agents										
50-349 agents										
350- 499 agents										
500- 1000 agents										
Plus de 1000 agents										

Le reseau des assistants de prévention

2

- Contexte
- Les intérêts
- Comment le mettre en place ?
- Profil et modalités de recrutement
- Quelles sont les missions?
- Dynamisation du réseau

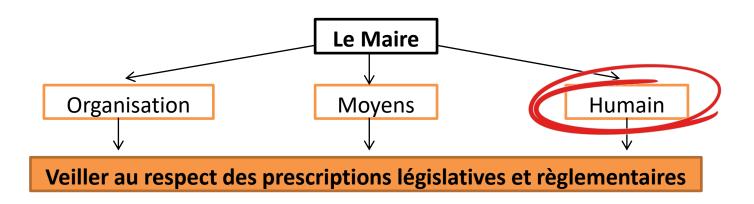






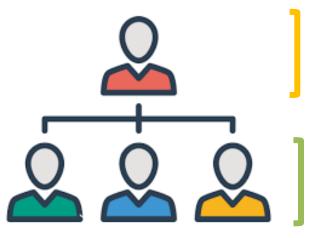
Article 2.1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié :

« Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. »





<u>L'article 4</u> du décret 85-603 du 10 juin 85 modifié structure les acteurs de la prévention en deux niveaux :



Niveau de coordination

Conseillers de prévention

Niveau de proximité
Assistants de prévention

Pourquoi ? Quels sont les intérêts d'un réseau ?

- Intégration des problématiques de sécurité au plus près des services et du terrain
- Mutualisation des compétences sur les différents risques
- Meilleure circulation de l'information
- Confrontation des points de vue à travers un travail collectif
- Promouvoir une culture prévention/sécurité



Comment le mettre en place ?



- ✓ Engagement et soutien clairement exprimés par l'Autorité territoriale.
- ✓ Engagement et adhésion à la démarche par l'ensemble de la hiérarchie.
- ✓ Intégration de ce projet dans une démarche globale de prévention.

Exemples:

- □Diffusion d'une politique de prévention, exprimant clairement la mise en place d'un réseau d'assistants de prévention, □Communication auprès des agents et de la chaine hiérarchique,
- □Définition de moyens adaptés pour la bonne réalisation de leurs missions,
- □Etc.

Quel est le profil à rechercher?

- Volontariat,
- Attrait pour les questions de santé et sécurité au travail,
- Bonne connaissance de la collectivité (pas excluant),
- Positionnement par rapport à l'AT (objectivité, liberté d'action, ...),



- Communication écrite et orale,
- Capacité d'observation et d'analyse,
- Diplomatie, empathie, écoute et légitimité,
- Utilisation du matériel informatique,
- etc.

Modalités de recrutement



- ✓ Définition d'une liste au préalable et sollicitation à postuler sur la mission,
- ✓ Appel à candidatures et communication sur la mise en place du réseau, création d'un processus de recrutement, par la mise en place d'un profil de poste type (pré-requis, compétences et connaissances nécessaires), d'un test écrit et oral.

Organisation du réseau

Direction

- (+) Assistants connus par les agents,
- (+) Principalement une coordination verticale (remontée d'informations du terrain / relayer les consignes),
- (+) Organisation facilitée dans le cadre de la réalisation du DUER.
- (-) Nécessite une connaissance globale de la prévention des risques,
- (-) Nombre élevé d'assistants, nomination et coordination plus complexe.

Zone géographique

- (+) A son intérêt sur les Territoires ou établissements type Conseils Départementaux
- (-) Mauvais équilibre en fonction des secteurs à risque,
- (-) Nécessite des connaissances spécifiques sur l'ensemble des risques
- (-) Difficultés en cas de départ de l'agent

Compétence

- (+) Connaissances spécialisées sur un domaine spécifique de la prévention,
- (+) Désignation simplifiée compte-tenu du nombre limité d'agents.
- (+) Coordination simplifiée
- (-) Difficultés pour les agents d'identifier les assistants de prévention.
- (-) Monotonie des missions

Moyens à disposition



Techniques

 Matériels informatiques, EPI, bureaux, boite mail/réseau partagé, véhicules, documentations, accès aux locaux, etc.

Humains

Formation obligatoire & thématiques

Organisationnels

 Temps de décharge, lettre de cadrage/missions, communication sur les projets en cours

Le reseau des assistants de prevention

2

Relai terrain:

- Observation
- Remontée d'informations
- Suivi de la réalisation des actions

Analyse des accidents du travail

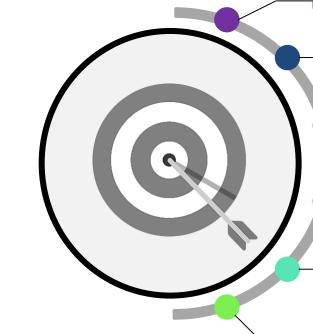
Visites de terrain (médecine, conseiller, ACFI)

Démarche d'évaluation des risques pro

Accueil des nouveaux arrivants

Rédaction de consignes de sécurité

<u>Les</u> <u>missions</u>



Le reseau des assistants de prevention

2

<u>Les</u> <u>missions</u>



Vérifications des trousses à pharmacie

Affiche de communication sur la prévention

Organisation et animation FORUM SST

Communication sur le terrain (registres, EPI, formation, infos diverses ...)

Suivi du registre Santé Sécurité au Travail :

- Aide au signalement
- Gestion du signalement
- Suivi des actions à réaliser

« Fait de dynamiser, de donner de l'énergie, de pousser à l'action. »

Dynamiser le réseau

Comment reconnaît-on un réseau d'assistants de prévention efficace et motivé ?

Motivé par les missions de sa collectivité et il s'engage pour elle.

Quelles sont les deux notions clés à mettre en relief ?

> la motivation et la stimulation.

- La <u>motivation</u> correspond à une énergie interne qui pousse à l'action, associée au plaisir.
- Quant à la <u>stimulation</u>, elle consiste à inciter quelqu'un à accomplir une action.
- Il faut créer du lien dans le réseau pour favoriser un sentiment d'appartenance.









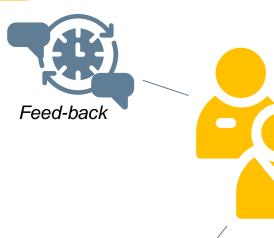


Atteignable











Stratégie de communication

Valoriser les compétences et le travail rendu



Prise d'initiative

Le reseau des assistants de prevention

2

Dynamiser le réseau

Echanges:

- Avec le réseau
- Entretien pro

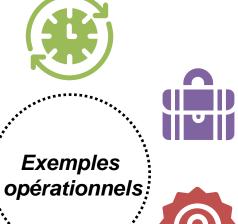


Planification:

- Temps dédiés
- Anticipation
- Organisation des missions

Coordination réseau :

- Implication du CP
- Temps dédié pour animation



Moyens:

- Lettre de cadrage
- Formation
- Parcours de professionnalisation
- Outils pour Standardiser méthodes
 Ex : Check-liste par thématiques de risques



Valorisation:

- Intervention au sein du CHSCT sur leur périmètre d'intervention

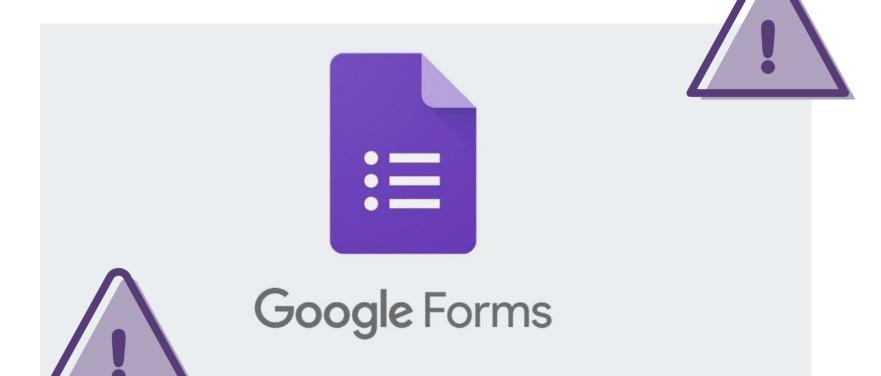


Missions diverses et variées

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS?



GOOGLE FORM



GOOGLE FORM

Questionnaire en ligne



Registres
Avez-vous mis en places les registres SST ?
Oui
Non
Avez-vous mis en place le registre DGI ?
Oui
Non
Avez-vous mis en place le dispositif de signalement?
Oui
Non

Les registres

3

- Définitions
- Le registres SST et ses évolutions
- Le registre DGI et ses évolutions
- Nouveau décret
- Stratégies d'exploitation et de communication



Les Registres : outils de prévention des risques professionnels







Définitions



Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les assistants et/ou conseillers de prévention. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatifs à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. Le registre de santé et de sécurité au travail est mis à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également mis à la disposition des agents chargés d'une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI)

Art. 3-1 du décret n°85-603 du 10/06/85



Ce registre consigne les dangers graves et imminents ayant fait l'objet d'un droit de retrait de travail. Tout avis figurant sur le registre doit être daté et signé et comporter l'indication des postes de travail concernés, de la nature du danger et de sa cause, du nom de la ou des personnes exposées. Les mesures prises par l'autorité territoriale y sont également consignées.

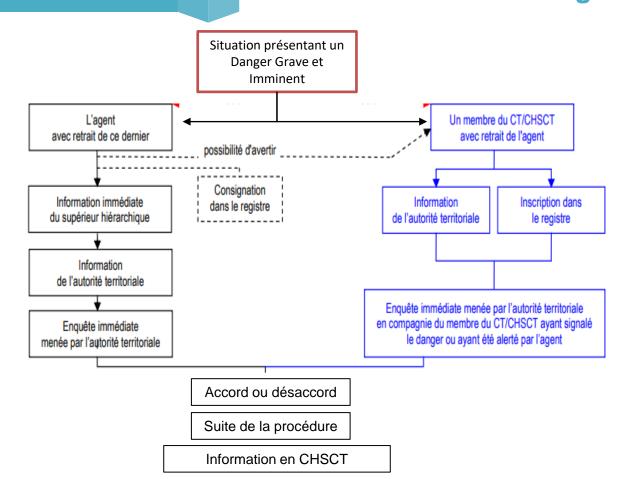
Art. 5-1 à 5-3 du décret n°85-603 du 10/06/85



Le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes mis en place dans l'ensemble des administrations. Il prévoit notamment la mise en place de procédures visant à recueillir les signalements desdits actes par les victimes ou les témoins, l'orientation des agents victimes ou témoins vers les services en charge de leur accompagnement et de leur soutien et les procédures d'orientation des mêmes agents vers les autorités compétentes en matière de protection des agents et de traitement des faits signalés.

Décret n°2020-256 du 13/03/20

Le registre DGI



Le registre DGI

Art. 5-2 et 5-3 du décret n°85-603 du 10/06/85

Art. 62 et 68 du décret n°
2021-571 du 10 mai
2021 relatif aux comités
sociaux territoriaux des
collectivités territoriales
et de leurs
établissements publics

Version en vigueur au 1er janvier 2023

- Un membre du CST constate qu'il existe une cause de danger grave et imminent, il en avise immédiatement l'autorité territoriale et consigne cet avis dans le registre DGI.
- · Ces avis sont consignés dans un registre spécial coté
- Ce registre est tenu à la disposition des membres de ce comité et de tout agent qui est intervenu.
- Tout avis figurant sur le registre doit être daté et signé et comporter l'indication des postes de travail concernés, de la nature du danger et de sa cause, du nom de la ou des personnes exposées.
- Les mesures prises par l'autorité territoriale y sont également consignées.

Le dispositif de signalement



Les violences physiques, verbales, sexistes ou sexuelles



Le harcèlement moral



Les discriminations

Le dispositif de signalement

Décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la FP

Dispositif signalement

Article 6 quater A de la loi du 13 juillet 1983

Les administrations, collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 mettent en place, selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat, un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés ».

- Créé par l'article 80 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
- ➤ Mise en place des dispositif au 1er mai 2020

Le dispositif de signalement

Comment recueillir et traiter un signalement ?

Recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements

0

Orientation des agents s'estimant victimes vers les services et professionnels chargés de leur accompagnement et de leur soutien

Orientation des agents s'estimant victimes ou témoins vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés

Le registre SST

Acteurs Action Il consigne ses observations et suggestions L'AGENT relatives à l'hygiène et à la sécurité sur les DÉCLARE fiches numérotées L'AGENT DE Il prend connaissance des informations **PRÉVENTION** inscrites. Puis, il informe le responsable CONSTATE hiérarchique et l'autorité territoriale. **LE RESPONSABLE** En concertation avec l'agent de prévention, HIÉRARCHIQUE il propose, à l'autorité territoriale et met en PROPOSE ET MET EN œuvre les mesures qui s'imposent. ŒUVRE L'AUTORITÉ Elle vise le document et décide de la mise en œuvre des améliorations proposées. **TERRITORIALE VISE** L'AGENT DE Régulièrement, il le présentera au CT. **PRÉVENTION REND** COMPTE

Art. 3-1, 4-1, et 48 du décret n°85-603 du 10/06/85

Art. 60 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Version en vigueur au 1er janvier 2023

- Ouvert dans chaque service
- Le conseiller/assistant de prévention veille à la bonne tenue des registres
- Contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail.
- Mis à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers, et de l'ACFI
- Mise à disposition du CST
- ➤ Le CST prend connaissance des observations et suggestions consignées
- Le bilan annuel sur les conditions de travail doit également intégrer un état des lieux des observations du registre

Où positionner les registres?



Le registre devant être facilement accessible à l'ensemble des agents, il peut être nécessaire de disposer de plusieurs registres.

Quels sont les acteurs complétant le registre ?

- ✓ définir les acteurs qui compléteront le registre à la suite de l'agent ;
- ✓ définir éventuellement l'ordre dans lequel ces acteurs complèteront le RSST.

Quelles sont les modalités d'utilisation du registre ?

- ✓ est-ce que chaque acteur se déplace pour renseigner le registre ?
- ✓ est-ce que le registre est présenté à chaque acteur afin qu'il complète le registre ?
- ✓ est-ce que chaque fiche nouvelle est séparée du registre pour pouvoir circuler entre les différents acteurs ?
- ✓ est-ce qu'en attendant le retour de la nouvelle fiche, une copie de celle-ci est insérée à la place de l'original ?

Comment savoir si de nouvelles fiches sont complétées ?

- ✓ définir qui vérifie l'existence de nouvelles fiches (l'assistant de prévention par exemple);
- ✓ définir à quelle fréquence cette vérification est effectuée (tous les jours, une fois par semaine, sur information de l'agent complétant le registre ...)



Quel est le suivi réalisé ?

- ✓ est-ce que le suivi est confié à l'assistant de prévention ?
- ✓ est-ce qu'un point régulier est réalisé lors des CHSCT ?
- ✓ est-ce qu'une fiche de synthèse résume le suivi des fiches ?
- ✓ est-ce qu'une traçabilité du suivi est mise en place ?
- ✓ est-ce qu'un délai maximum de traitement est mis en place

STRATEGIE DE COMMUNICATION

Afin que le RSST puisse être un outil reconnu et utilisé par l'ensemble des agents, il convient d'en assurer la promotion.

Quels moyens de communication?



- une note d'information sur panneau d'affichage,
- une note d'information diffusée avec les bulletins de paie,
- la réalisation de petites réunions de service ou de « ¼ d'heure prévention »,
- une information lors de l'accueil sécurité des nouveaux arrivants

Quelles informations communiquer?



- la **présentation** du registre ;
- l'explication de son utilisation;
- un rappel de la réglementation;
- la localisation des registres ;
- les coordonnées des assistants de prévention.

Quelle réponse ?



- Traitement des réponses
- Communiquer sur les actions correctives mises en place suite aux signalement et/ou suggestions

GOOGLE FORM





Google Forms



Dynamisation des registres

4

- Exemples opérationnels
- · La dématérialisation :
 - Les besoins
 - Les enjeux
 - Avantages et Inconvénients
- Mobilisation du réseau d'assistants de prévention



4

« Fait de dynamiser, de donner de l'énergie, de pousser à l'action »

Rôle de l'AP:

- Communication
- Remontée d'infos
- Accompagnement

Présentation:

- Passage systématique en CHSCT
- Présentation en bilan annuel



Intranet :

- Moyens de communication
- Fiche disponible à imprimer

<u>Format hybride :</u>

Dématérialisation

. Papier



<u>Dématérialisation:</u>

- Boite mail générique
- Google form à remplir à parti de QR Code / Intranet

4

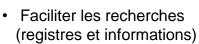
« La **dématérialisation** se définit comme le processus de remplacement des supports d'informations matériels par un **format numérique**. »



LA DEMATERIALISATION

LES BESOINS?





Eradiquer les pertes



Uniformiser



Maîtriser et sécuriser les accès



- Faciliter l'archivage
- Valoriser les registres archivés
- Réduire les coûts de stockage

« La **dématérialisation** se définit comme le processus de remplacement des supports d'informations matériels par un **format numérique**. »



LA DEMATERIALISATION



LES ENJEUX?

Sauvegarder les registres c'est gagner en pérennité et en sécurité grâce à la numérisation.

Transformer les registres papiers en registres exploitables pour les <u>rendre accessibles</u> <u>aux agents</u>, pour l'élaboration de plans d'actions, aux CHSCT.

Dynamisation des registres

4



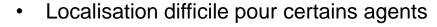
LA DEMATERIALISATION





LA DEMATERIALISATION







- Meilleur accessibilité
- Rapidité et Traçabilité
- Transmission d'informations facilitée
- Moins de filtre hiérarchique
- Photographies jointes possibles
- Sécurisation des informations





LA DEMATERIALISATION Exemple en CT



Dématérialisation de certains registres.

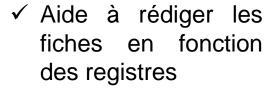
Pré-remplissage possible.



Permet, lorsque vous flashez le QR-code, d'accéder à un espace extranet/intranet, et donc aux informations sur les registres dans cet exemple. Ce QR code renvoie à une sorte de GoogleForm avec pré-remplissage (nom/prénom/service/observations).

Le rôle de l'assistant de prévention









- ✓ Sur la communication autour des registres (existence, rôles, modalités d'utilisation)
- ✓ Nouveau arrivant
- ✓ Présentation en CHSCT
- ✓ Retour aux collègues



- ✓ Sur l'orientation sur les bons outils, quels registres utilisés en fonction de la situation
- ✓ Sur les mesures à mettre en œuvre
- ✓ Amélioration continue

Le rôle de l'assistant de prévention



DGI



- ✓ Conseille l'agent sur la procédure DGI
- ✓ Peut participer à l'enquête

Signalement



- ✓ Dispositif repose sur confidentialité
- ✓ Conseille et informe sur le dispositif

DES TECHNIQUES A PARTAGER?



GOOGLE FORM

Questionnaire en ligne



Dynamisation
Des idées ? Des projets ?
idées dynamisation réseau AP
Votre réponse
votre reponse
Idées dynamisation registre
Votre réponse

GOOGLE FORM





Google Forms





Pas de méthode unique

Auto - diagnostic

Communication +++

Intégration des instances

Sollicitation de l'intervenant CIG

Jeudi de la prévention

CIG petite couronne

Le réseau des assistantes de prévention, un moyen pour dynamiser les registres.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION!

Juliette DAMON-PICHAT
Samia HADDAG-AININE
Léa MAZZOLINI
Service EIPRP – CIG Petite Couronne

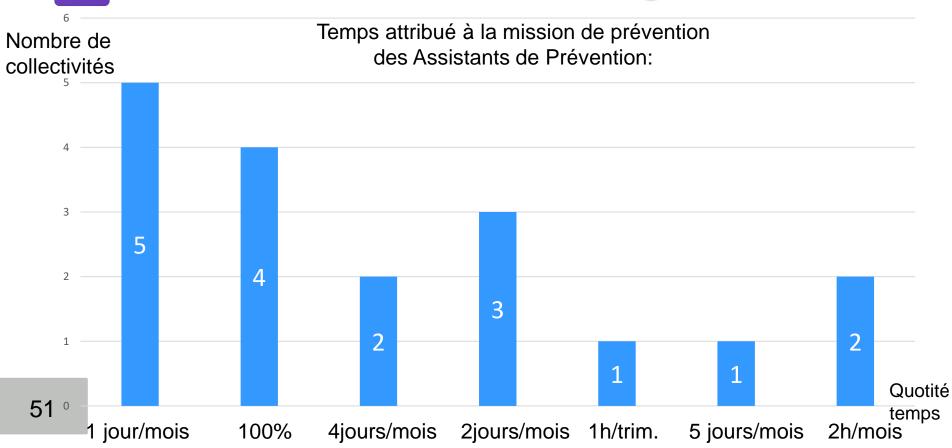


Les acteurs de la prévention en fonction du nombre d'agents

Nombre d'agents	Nombre de réponses	Nombre d'assistant de prévention	Nombre de conseiller de prévention	Service prévention
0-49	3	1 ou 5 à 10	1	1 Oui
50-349	7	1, 2 ,3, 4 ou 5 à 10	0	3 Oui
350-499	2	1	0	1 Oui
500-1000	11	0, 1, 2, 3, 4, 5-10, +10	1 ou 2	6 Oui
+ 1000	9	0, 1, 2, 3, +10	1 ou 2	7 Oui

- → Le nombre d'Assistant de prévention ne dépend pas du nombre d'agent.
- → Pour les collectivités de plus de 500 agents :
 - Systématiquement au moins 1 Conseiller de prévention
 - +50% des réponses indiquent la présence d'un service prévention



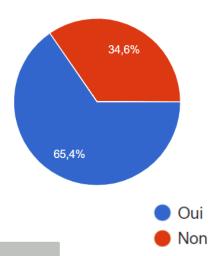


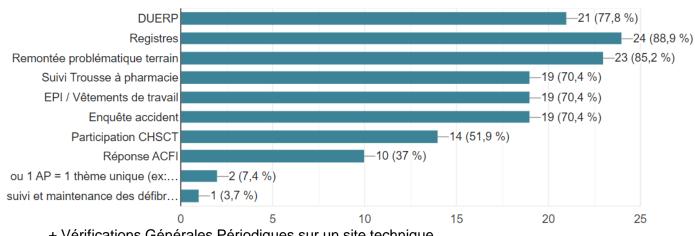


Questionnaire en ligne

Avez-vous un projet de mettre en place un réseau d'Assistants de Prévention (26 réponses) :

Quelles sont les missions des Assistants de prévention (27 réponses) :





- + Vérifications Générales Périodiques sur un site technique
- + Accueil sécurité / Accueil nouveaux arrivants



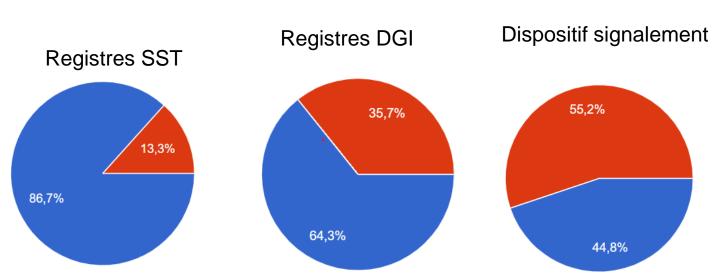
Oui

Non

Résultats Google Forms

Questionnaire en ligne

Avez-vous mis en place (30 réponses) :





Questionnaire en ligne

- Avez-vous des idées de dynamisation du réseau des Assistants de prévention ?
 - Développer les missions et professionnaliser le métier d'AP
 - Mettre en commun les expertises de chacun
 - Faire des réunions, rencontre, journée retour d'expérience, « café de la prévention » plusieurs fois dans l'année avec tous les assistants de prévention pour stimuler et créer un vrai réseau et lien entre les AP
- Avez-vous des idées de dynamisation des registres
 - Dématérialiser les registres
 - Mettre des fiches du registre sur l'intranet
 - Mettre en place des sensibilisations sur l'intért de ces registres
 - Communiquer régulièrement auprès des agents